

Appel à candidature pour le recrutement d’un/e consultant/e chargé/e de conduire une évaluation à mi-parcours du projet : « Promotion des Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive des Femmes et des Filles et de l’Egalité des Genres au Maroc »

**Termes de référence**

1. Contexte

Avec les avancées réalisées par le Maroc en matière des droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR) et d’égalité des genres (EG), notamment au niveau constitutionnel et législatif, force est de constater la persistance de certaines inégalités de genre notamment en matière de DSSR qui démontrent que les femmes et les filles demeurent celles qui payent le plus grand tribut notamment à cause des mariages précoces (12%), de l’analphabétisme (41,9%), de la mortalité maternelle (72,6 décès pour 100000 naissances vivantes avec 111 en milieu rural ) et de la violence basée sur le genre (57% avec une prédominance des violences domestiques selon l’Enquête nationale sur les violences basées sur le genre, HCP /2019).

Cette situation traduit les obstacles qui persistent quant à l’autonomisation des femmes en matière de décisions sur la santé sexuelle et reproductive (SSR) et la maîtrise de leur fécondité, dans l’accès à des services essentiels de SSR et de lutte contre la violence à l’égard des femmes[[1]](#footnote-1).

Pour être en phase avec les changements attendus par la Constitution, les engagements internationaux du Maroc en matière de DSSR et EG, et dans le cadre du projet de « Promotion des droits à la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles et de l’égalité des genres au Maroc », l’UNFPA avec l’appui de la Coopération Canadienne et en partenariat avec des intervenants institutionnels et de la société civile ambitionne, d’une part, de contribuer à :

* Consolider, renforcer et poursuivre les actions engagées pour assurer et accorder un droit d’accès à la SSR et davantage d’autonomie aux femmes et aux jeunes filles ;
* Impliquer de manière effective et durable la participation d’hommes et de garçons formés aux programmes et aux prises de décisions relatives à la santé sexuelle et reproductive afin de faire évoluer positivement les normes de genres ;
* Mettre à profit les acquis des politiques et programmes voués à la promotion des DSSR et à l’EG afin de renforcer la complémentarité et les synergies avec toutes les parties prenantes institutionnelles et de la société civile en particulier les organisations de défense des droits des femmes (ODDF) ;
* Privilégier l’approche territoriale avec une implication plus large des jeunes filles et des garçons, des femmes et des hommes.

Financé par la coopération canadienne, le projet s’inscrit dans la Politique d’aide internationale féministe du Canada et particulièrement dans le cadre de l’engagement international du Canada (à hauteur de 650 millions de dollars CAD d’aide international aux pays) pour faire avancer la cause de la santé et des droits sexuels et reproductifs en favorisant le renforcement du pouvoir des femmes et des filles et en contribuant à l’égalité des genres. Le soutien du Canada au domaine des droits à la santé sexuelle et reproductive (DSSR) vise à éliminer les obstacles auxquels font face les populations les plus à risque de même qu’un accès accru des femmes au pouvoir de décision et à une gamme de services complète. A cela s’ajoutent le renforcement des capacités des divers partenaires gouvernementaux et de la société civile, et la constitution de données probantes sur les DSSR comme fondements des politiques, programmes et services.

D’autre part le projet s’inscrit dans la lignée de la cohérence du 9ème programme de coopération UNFPA-Maroc 2017-2021 qui agit en partenariat avec le gouvernement, la société civile, les partenaires du développement et les autres Agences des Nations Unies pour la mise en œuvre du plan-cadre des Nations Unies d’Aide au Développement (UNDAF) 2017-2021 et la réalisation de l’agenda 2030.

1. Présentation du projet, objet de l’évaluation

* **Objectif global :** « Droits à la santé sexuelle et reproductive pour les femmes et les filles et égalité de genres garantis ».
* **Résultats Intermédiaires :** 
  + - **Résultat Intermédiaire 1100 :** Prise de décision éclairée des femmes et des filles en matière de droits, de prévention et de recours aux services de santé sexuelle et reproductive ;
    - **Résultat Intermédiaire 1200** : Efficacité accrue du système national de santé en matière de politiques et d’offre complète de services axés sur les droits à la santé sexuelle et reproductive des femmes et des filles, la non-violence et l’égalité des genres ;
    - **Résultat Intermédiaire 1300** : Mobilisation accrue des organisations de la société civile incluant les hommes pour la défense des droits des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive et la redevabilité des politiques et services publics.

Le modèle logique du projet propose 8 résultats immédiats, 17 extrants (ou produits) et 75 activités qui visent à renforcer l’autonomisation des femmes au Maroc via l’atteindre de l’objectif global du projet. Le cadre de suivi et de mesure du rendement dudit projet identifie des indicateurs, des cibles et des données sensibles à l’EG, alignés, et ventilés par sexe et par âge.

* **Budget :** 4 000 000 § CA
* **Durée du projet :** Cinq ans (15 novembre 2018 - 15 novembre 2023)
* **Partenaires de mise en œuvre :**

Le projet cible des institutions publiques du niveau central et régional concernées par les questions de la santé, l’éducation et l’égalité de genres ; ainsi que les instances de la société civile de notoriété nationale, les organisations de la société civile et de défense des droits des femmes (OSC/ODDF), des DSSR et de promotion de leur autonomisation ; les parlementaires et les médias.

* **Groupes cibles :**

Les groupes cibles ou bénéficiaires indirects sont : élèves filles et garçons ; enseignants hommes et femmes ; résidentes et encadrantes de Dar Taliba ; professionnels de la santé (ex. sages-femmes, assistantes sociales) ; parlementaires, journalistes, morchidates, Oulémas pairs, OSC/ODDF, et jeunes YPEER.

* **Zones géographiques ciblées :**

Le projet cible les niveaux national et régional représenté par les régions de Fès-Meknès, Marrakech-Safi et Tanger-Tétouan- Al Hoceima.

1. Objectifs de l’évaluation

Ce projet étalé sur une période de cinq ans a parcouru, jusqu’à ce jour, 26 mois de mise en œuvre et une évaluation à mi-parcours s’avère importante à ce stade afin de faire le point sur l’avancement du projet et l’atteinte des résultats et faire des recommandations, si nécessaire, sur les éventuels réajustements pour mieux adapter le projet aux changements produits dans son environnement.

Cette évaluation couvrira la première période de mise en œuvre, entre janvier 2019 et juin 2021, et touchera les groupes concernés par les actions de mise en œuvre du projet. Elle devra analyser les actions et les résultats atteints par le projet du point de vue des objectifs fixés dans le PMO, de la Stratégie en égalité des genres du projet et dans les plans de travail annuels. En s’appuyant sur des éléments factuels crédibles et fiables, l’évaluation mettra l’accent sur les leçons apprises et traduira les conclusions en recommandations stratégiques et opérationnelles pour mieux orienter les interventions à venir durant la période restante pour la mise en œuvre dudit projet et pour la pérennité de ses actions une fois le projet s’achève.

L’évaluation à mi-parcours a pour objectifs de :

* Évaluer la pertinence des activités menées par les partenaires de mise en œuvre ;
* Évaluer la qualité et le degré de mise en œuvre de la stratégie du projet en matière d’égalité des genres et démontrer en quoi les résultats atteints en matière d’ÉG ont contribué à l’atteinte des résultats généraux du projet ;
* Mesurer/vérifier le degré de réalisation des résultats escomptés, tirer les leçons apprises de la première période de la mise en œuvre et préciser le parcours prévu du projet ;
* Évaluer la durabilité des interventions en vue de la réalisation de l’EG et la lutte contre les violences au Maroc ;
* Identifier les ajustements possibles qui s’avèreraient, suite à des changements dans l’environnement du projet, nécessaires à la réalisation des résultats et les objectifs du projet ;
* Fournir des recommandations applicables et définir un plan de réponse aux recommandations opérationnelles pour sa mise en œuvre par l’UNFPA et ses partenaires ;
* Évaluer la pérennité des actions et faire des recommandations à ce sujet.

1. Critères et questions de l’évaluation

A ce stade de mise en œuvre du projet, l’évaluation à mi-parcours prendra en compte l’analyse programmatique qui sera conduite sous les quatre critères recommandés du Groupe des Nations Unies pour l’Evaluation (UNEG) et l’OCDE, à savoir : pertinence, efficience, efficacité et durabilité.

|  |  |
| --- | --- |
| **Pertinence** | La mesure dans laquelle les objectifs du projet correspondent aux besoins de la population au niveau du pays (en particulier, ceux des groupes vulnérables) et ont été alignés au cours de la période de mise en œuvre du projet avec le PMO. |
| **Efficacité** | La mesure dans laquelle les extrants du projet ont été/peuvent être atteints et ont/peuvent contribué/contribuer à la réalisation des résultats immédiats du projet |
| **Efficience** | La mesure dans laquelle le projet a fait bon usage de ses ressources financières, humaines, matérielles et techniques et a utilisé une combinaison appropriée d'outils et d'approches dans la réalisation des résultats définis dans le PMO |
| **Durabilité** | La mesure dans laquelle les partenaires ont pu être soutenus en termes de développement des capacités et d’appui dans l'établissement de mécanismes pour assurer l'appropriation et la durabilité des acquis et des effets des interventions menées |

**Questions Préliminaire d’Évaluation**

Les questions de l'évaluation permettent de concentrer l'analyse et de définir la ligne que l'évaluation doit suivre. Elles sont classées en fonction des phases du projet (conception, processus de mise en œuvre et résultats) auxquels correspond chacun des quatre principaux critères (pertinence, efficience, efficacité et durabilité) avec une attention accordée aux aspects programmatiques en lien avec le PMO.

1. Approche méthodologique

**Collecte de données :** L’évaluateur utilisera des outils de recherche quantitatifs et qualitatifs, y compris la revue documentaire de la littérature, les statistiques aux niveaux national et régional, les données d'enquêtes, des interviews semi-structurées, des groupes de discussion, des ateliers, etc.

**Assurance qualité :** Les informations collectées devront être soumises à un mécanisme d’assurance qualité rigoureux visant la validation des données, et ce, en utilisant une variété d’outils dont la triangulation des sources d’informations et l’échange permanent avec l’équipe gestionnaire du projet au niveau de l’UNFPA Maroc.

Participation et inclusion : Par ailleurs, l’évaluation devra être conduite selon une approche participative et inclusive, impliquant un large éventail de partenaires et d'intervenants. L'évaluateur effectuera une cartographie des parties prenantes afin d'identifier les partenaires directs et indirects du projet qui intègrent des représentants du gouvernement, des organisations de la société civile, des organisations de défense des droits des femmes, d'autres institutions et, surtout, les bénéficiaires indirects du projet. L’évaluation devra accorder une importance particulière sur l’apport des ODDF dans l’atteinte de résultats du projet.

Le prestataire devra souligner dans sa note méthodologique, les méthodes de collecte et d'analyse des données utilisées (par ex. : entrevues, groupes de discussion ou focus groupe, observation, visite sur place, etc.).

Cette méthode devra **intégrer de manière concrète la dimension genre et les principes des droits humains en se référant notamment aux principes directeurs de la Politique d’égalité des genres d’Affaires mondiales Canada**. Le prestataire devra également élaborer un cadre d'échantillonnage et indiquer comment il tiendra compte de la diversité des intervenants.

1. Processus de l’évaluation

L’évaluation se déroulera selon les phases suivantes :

* **Phase de démarrage :**

Cette phase est dédiée à la structuration du processus d'évaluation. A ce stade, le/la consultant/e doit acquérir une connaissance approfondie d’une part du projet en question et d’autre part du contexte national. Il/Elle doit choisir et adapter les questions d'évaluation et identifier les méthodes les plus appropriées pour la collecte et l'analyse des données. Il/Elle doit également sélectionner, en concertation avec les gestionnaires de l’évaluation l’échantillon de parties prenantes à rencontrer au cours de la phase de terrain. Il s’agit en effet de mener les taches suivantes :

* Effectuer une revue documentaire de toute la documentation pertinente disponible au niveau de UNFPA, de la Coopération Canadienne et des partenaires du projet ;
* Développer une cartographie des parties prenantes du gouvernement et de la société civile pertinentes pour l’évaluation et définir les liens qui existent entre ces différents groupes ;
* Décrire l’approche et la méthodologie qui seront utilisées pour traiter des questions d’égalité de genre et de renforcement du pouvoir des femmes et des filles sous l’angle des droits à la santé sexuelle et reproductive et de lutte contre les violences basées sur le genre, et pour mesurer les résultats obtenus et dégager des leçons apprises et des recommandations.
* Développer et proposer la liste des questions de l’évaluation incluant celles reliées à l’égalité des genres ;
* Elaborer la matrice d’évaluation et guide des entretiens qui guideront la collecte de données sur le terrain ;
* Développer la stratégie de collecte et d’analyse des données ainsi qu’un plan de travail concret de la phase de collecte de données sur le terrain ;
* Identifier les documents supplémentaires à consulter.

Cette phase devra se terminer par la production d’un rapport de conception de l’évaluation, y compris la matrice de l’évaluation, qui constituera le 1er livrable.

* **Phase de terrain :**

Cette phase consiste en des missions sur le terrain, si possible, afin de collecter et analyser les données nécessaires pour répondre aux questions de l’évaluation. Lors de cette phase, le/la consultant/e remplira et mettra progressivement à jour la matrice de l’évaluation au fur et à mesure de la collecte de données sur le terrain (modèle de matrice de l’évaluation sur le site : <https://www.unfpa.org/EvaluationHandbook>). Le recueil des données devrait se faire conformément à l’approche méthodologique et au plan de travail indiqué dans le rapport de démarrage de l’évaluation, validé. A l’issue de cette phase, l’évaluateur devrait avoir les premières analyses des données recueillies, les résultats préliminaires et les conclusions et recommandations provisoires. A la fin de cette phase il/elle fera une présentation des résultats préliminaires tirés de l’enquête de terrain et ce dans une réunion de restitution en présence des membres du comité technique du projet en question en vue de valider les résultats préliminaires et discuter les propositions de conclusions et recommandations.

* **Phase d’analyse et de rapportage :**

Durant cette phase l’évaluateur continuera le travail d’analyse des données initié dans la phase de terrain et préparera le projet de rapport final en tenant compte des remarques et commentaires émis par le comité technique lors de la réunion de débriefing à la fin de la phase de terrain. Le projet de rapport de l'évaluation est soumis à la fois à une évaluation de la qualité et un processus de révision. Tout en respectant l'indépendance de l'évaluateur dans l'expression de son jugement, un comité ad-hoc procèdera à l’évaluation de la qualité du projet du rapport final à l'aide de la grille d’examen de la qualité de l’évaluation « Evaluation Quality Assessment (EQA) » (cf. Grille d’examen de la qualité des rapports de l’évaluation sur le site : <https://www.unfpa.org/EvaluationHandbook>). A l’issue de ce processus et après la revue du projet de rapport en fonction des commentaires et remarques du comité technique, l’évaluateur soumettra la version révisée du rapport final. Une fois le projet de rapport est considéré de bonne qualité, il sera présenté dans l’atelier de partage des résultats de l’évaluation qui regroupera toutes les parties prenantes clés du projet. La version finale du rapport devra être soumise dans les jours qui suivent l’atelier en tenant compte des remarques et commentaires des participant-es. S’il s’avère nécessaire, l’évaluateur procédera aux réajustements et amendements nécessaires et soumettra la version finale validée en tant que dernier livrable de la consultation.

* **Phase de dissémination**

La dissémination du rapport de l’évaluation se fera lors d’un atelier de présentation des résultats, conclusions et recommandations de l’évaluation. Prendront part à cet atelier les partenaires de mise en œuvre du projet, les membres du comité technique, l’équipe de gestion du projet à l’UNFPA et l’équipe de suivi à la Coopération Canadienne. Cet atelier est considéré dans le calendrier de l’évaluation comme l’une des étapes de la phase de rapportage du fait que les commentaires et recommandations retenus à l’issue des discussions lors de cet atelier devront être pris en compte par l’évaluateur dans la version finale du rapport. Par ailleurs, le rapport final de l’évaluation accompagné d’un document listant les recommandations sera transmis à l’équipe de suivi de la Coopération Canadienne avec une invitation pour soumettre sa réponse.

1. Produits et livrables
   * **Rapport de démarrage de l’évaluation :**

Le rapport de conception de l’évaluation doit être de 30 pages au maximum à soumettre dans un délai de 15 jours à partir du jour de la signature des contrats. Il présentera le contexte du pays, le projet et la réponse stratégique de UNFPA, la logique d’intervention du projet (Theory of Change), l’approche et la méthodologie de l’évaluation et le processus de collecte et d’analyse des données ainsi que la matrice de l’évaluation. L’évaluateur devra en faire une présentation orale au comité technique et l’approbation du rapport de conception par le comité technique est exigée avant de passer à la phase de terrain.

* + **Projet de rapport d’évaluation et présentation PowerPoint des résultats :**

L’ébauche du rapport d'évaluation sera un document de 50 pages au maximum. Le rapport présentera principalement (i) les résultats formulés comme des réponses aux questions d'évaluation, (ii) les conclusions découlant des résultats, (iii) les recommandations et les annexes dont notamment les TdR, la liste des personnes/institutions rencontrées, la liste des documents consultés et la matrice de l’évaluation. Le rapport présentera également le but, les objectifs, la portée et la méthodologie de l'évaluation, et donnera un aperçu sur le contexte du pays et du projet.

Le projet de rapport sera d'abord partagé avec le comité technique et la Coopération Canadienne pour une première vérification, la deuxième ébauche incluant les commentaires des deux parties sera ensuite présentée lors de l’atelier de partage des résultats avec les partenaires d’exécution, ainsi que d’autres parties prenantes concernées.

En préparation à cet atelier, l’évaluateur soumettra au comité technique une présentation PowerPoint ne dépassant pas 20 diapositives résumant les principales rubriques du rapport.

* + **Rapport final d’évaluation**

La version finale du rapport comprendra un résumé analytique de 3 à 4 pages et une présentation power point résumant les résultats et les recommandations et prendra en compte les commentaires et recommandations des parties prenantes et partenaires retenus à l’issue des discussions qui auront lieu lors de l’atelier de dissémination. La version finale du rapport n’est considérée comme livrable final qu’après son approbation par le comité technique.

1. Langues de l’évaluation

Les supports et outils de travail au cours des entretiens, ainsi que les rapports seront en langue française. Les focus groupes et ateliers seront animés en français et en arabe.

1. Profil du consultant

**Le/la consultant-e doit avoir les compétences et qualifications suivantes :**

* Formation universitaire supérieure (minimum bac+5) en sciences sociales, sciences économiques, sciences politiques, ou équivalent ;
* Expérience de plus de 7 ans confirmée dans la conception et la conduite des évaluations complexes, en particulier dans le domaine de l'aide au développement pour les agences des Nations Unies et / ou d'autres organisations internationales ;

Expérience confirmée dans l’élaboration d’analyses substantives en matière d’égalité de genre, de droits à la santé sexuelle et reproductive et de violences basées sur le genre, est une exigence essentielle ;

Connaissance du contexte du pays ;

* Connaissance de la politique d’aide internationale féministe d’Affaires Mondiales du Canada
* Connaissance en santé publique ;
* Familiarité avec le Système des Nations Unies et / ou le mandat et les activités de UNFPA ;
* Excellentes aptitudes de gestion et capacités de travailler avec des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles ;
* Maitrise des outils et approches de collecte de données (qualitative/quantitative)
* Excellentes capacités de communication et de rédaction en français ;
* Maîtrise de l’arabe est nécessaire.

1. Calendriers prévisionnels

L’évaluation se déroulera en 25 jours ouvrables sur une période de 3 mois maximum entre le 30 juin 2021 (date de début) et le 30 septembre 2021 (date de fin) suivant le calendrier provisoire ci-dessous qui comprend les principales phases et les activités clés du processus de l’évaluation à mi-parcours du projet. Les délais indiqués peuvent se chevaucher et ne sont qu'approximatifs : ils doivent être déterminés de façon indépendante par l'évaluateur qui doit élaborer un plan de travail plus complet et détaillé dans le cadre du rapport de lancement.

**Calendrier provisoire de l’évaluation**

* **Phase de démarrage : 7 jours ouvrables** pour la soumission et la validation du rapport de conception de l’évaluation
* **Phase de terrain : 7 jours ouvrables**
* **Phase d’analyse et rapportage : 9 jours ouvrables** pour le projet de rapport final, l’atelier de partage des résultats et le rapport final
* **Phase de dissémination : 2 jours ouvrables.**

1. Soumission de l’offre

Cet appel à consultation est ouvert aux consultants-es nationaux /ales ou internationaux/ales.

* **L’offre technique doit comporter les éléments suivants :**

- Une note technique présentant l’approche méthodologique proposée pour l’exécution des prestations susmentionnées avec un planning faisant ressortir les principales phases de réalisation de l’évaluation et une estimation du nombre de jours pour chaque phase ;

- Le CV mettant en valeur les expériences et compétences en lien avec cet appel à consultation et les attestations de référence (2 au minimum).

* **L’offre financière :**

L’offre financière, en dirhams (MAD), devra comprendre pour chacune des prestations le nombre de jours estimés et les taux journaliers y compris les frais de déplacement et toutes autres charges liées à la réalisation des prestations.

1. Evaluation des offres

L’évaluation des offres se déroulera en deux étapes :

* L’évaluation de l’offre technique ;
* L’ouverture et la comparaison des propositions financières.

Les offres seront jugées sur les critères suivants :

* La valeur technique de l’offre : note sur 100, pondération 60%.
* L’offre financière : note sur 100, pondération 40%.

Les offres techniques seront évaluées sur la base de leur degré de réponse aux termes de références ; Analyse technique comparative des offres : Une note technique T sur 100 sera attribuée à chacune des offres et seront systématiquement éliminées de cette phase toutes les offres ayant obtenu une note technique inférieure à la note technique minimale de 70 points qui représente 70% de la note maximale des offres techniques (100 points).

Analyse financière comparative des offres : A l’issue de la phase précédente, chaque offre financière sera dotée d’une note (F) sur 100 : la note 100 sera attribuée à l’offre valable techniquement et la moins distante.

Analyse technico-financière : Les notes techniques (T) et financières (F) obtenues pour chaque candidat seront pondérées respectivement par les coefficients suivants : 60% pour l’offre technique et 40% pour l’offre financière. N=0,6\*T+0,4\*F

Il est demandé aux candidats que leurs offres comprennent les éléments nécessaires et suffisants à leur appréciation. Le candidat retenu recevra un courrier par mail l’invitant à se présenter à engager les procédures de consultation.

1. Dépôt de dossier de candidature

Les consultants(es) intéressés(es) sont priés(es) d’envoyer au plus tard le 2 juin 2021, à 16h00 GMT+1 par email aux adresses suivantes :

[guedira@unfpa.org](mailto:guedira@unfpa.org)

[elmehjoub@unfpa.org](mailto:elmehjoub@unfpa.org)

L’objet de l’email doit impérativement porter la mention suivante « UNFPA EVAL « Projet Promotion des Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive des Femmes et des Filles et de l’Egalité des Genres au Maroc ».

Les dossiers qui parviendront après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte.

1. Enquête Nationale Population Santé de Famille 2011/Ministère de la Santé [↑](#footnote-ref-1)